



**ORDRE DU JOUR – SÉANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE
Le 12 JANVIER 2026 – 19H00, SALLE DU CONSEIL**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Exemption de lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 ;
4. Lecture et suivi à la correspondance ;
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance ;
- 6. Administration et Développement**
 - 6.1 Approbation des comptes du 01 au 31 décembre 2025 ;
 - 6.2 Adoption règlement N° 426-25 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et les modalités de paiement des taxes foncières pour l'exercice financier 2026 ;
 - 6.3 Adoption du règlement N° 427-25 ayant pour objet la tarification applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité ;
 - 6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 428-26 concernant le traitement des élus;
 - 6.5 Annulation du compte divers de la Corporation de développement de Labrecque ;
 - 6.6 Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la municipalité de Labrecque pour l'année 2025 ;
- 7. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation 2025 ;
 - 7.2 ;
- 8. Travaux publics, bâtiments et espaces verts**
 - 8.1 ;
 - 8.2 ;
- 9. Varia**
 - 9.1 _____
 - 9.2 _____
 - 9.3 _____
- 10. Rapport des comités**
- 11. Période de questions citoyennes**
- 12. Levée de la séance ordinaire**

Robin Ratthé
Directeur général, greffier et trésorier



Factures de plus de 5 000 \$ - Décembre 2025

Agence du revenu du Canada	5 113.15\$
Déneigement Ray-Marc (Contrat déneigement 3 de 6)	10 804.40\$
Simard Boivin Lemieux (Négociation de la première convention coll.)	8 590.53\$
Entreprises Nivelac (Contrat déneigement 3 de 6)	30 020.75\$
P.G. Solutions (Contrat d'entretien système comptable)	14 646.66\$
Revenu Québec (Déductions À la Source)	13 335.52\$
M.R.C. Lac-St-Jean Est (Quotes-Parts Mensuelles)	14 923.42\$
Total :	97 434.43\$